



LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'inspection en santé et en sécurité au travail
intégrée à une démarche pluridisciplinaire de
prévention des risques professionnels

28-29 septembre 2017 - Marseille



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

ATELIER 4

L'inspection en santé et sécurité au travail intégrée à une démarche pluridisciplinaire de prévention des risques professionnels

LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
La pluridisciplinarité en santé et sécurité au travail : quel.le.s acteur.rice.s, quelles stratégies ?
28-29 septembre 2017 - MARSEILLE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

PRÉSENTATION

- Matthieu ARMBRUSTER, Chargé d'inspection en santé et sécurité au travail
- Centre départemental de gestion du Doubs – CDG 25
 - 13 700 agents dans le département dont 7 000 agents gérés
 - 636 collectivités affiliées
 - 68 % de collectivités de moins de 5 agents
- Inspection auprès des collectivités affiliées et non affiliées du département
 - 170 conventions avec des collectivités affiliées
 - 3 conventions avec des collectivités non affiliées
 - 35 journées d'inspection par an

SOMMAIRE

L'INSPECTION DANS UNE DÉMARCHE PLURIDISCIPLINAIRE

- Programmer l'inspection
- Rendre compte
- Suivre

L'INSPECTEUR AU SEIN D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Fonctionnement d'une équipe
- Exemple pratique

SYNTHÈSE

PROGRAMMER L'INSPECTION

PROGRAMME D'INSPECTION POUR UNE COLLECTIVITÉ NON AFFILIÉE

- Spécifié dans la convention et la lettre de mission

Les missions d'inspection sont organisées ainsi :

1. INSPECTION

Chaque année, l'ACFI participe en lien la collectivité à l'élaboration d'un programme annuel d'inspection intégrant les priorités de la collectivité. Ce programme présenté en CHSCT, peut être modifié en cours d'année.

Les visites d'inspection programmées contiennent au moins, une rencontre avec le responsable du service, un contrôle des documents obligatoires, une visite du site concerné et des échanges avec les personnels présents.

4. PROGRAMME ANNUEL DE VISITES

Le programme prévisionnel des visites qui vous effectuerez est présenté au CHSCT lors de sa première séance de l'année.

Le programme peut être modifié en cours d'année, en cas de nécessité et/ou d'urgence.

PROGRAMMER L'INSPECTION

PROGRAMME D'INSPECTION POUR UNE COLLECTIVITÉ NON AFFILIÉE

- Spécifié dans la convention et la lettre de mission
- Établi avec les services de la collectivité
 - Pré-diagnostic
 - Le programme de prévention

Exemple de programme d'inspection de la communauté d'agglomération et de la ville de Besançon

Sites	Collectivités
Atelier et réserves musées du Centre à Port Cîteaux	Ville
Atelier de moulage des Musées du Centre	Ville
Conservatoire Rayonnement Régional	Grand Besançon
Deux chaufferies bois dans écoles	Ville
Deux écoles et leur restaurant scolaire	Ville
Deux crèches	Ville
Imprimerie municipale	Ville
Piscine et patinoire La Fayette	Ville
Foyer logement Marulaz et Cuisine Marulaz	CCAS
Kursaal	Ville
Foumière animale	Ville
Prés de Vaux : locaux voirie et espaces verts, hangar de stockage	Ville
Citadelle : ateliers (menuiserie, métallerie, locaux ST), local herbiers	Ville
Site de l'Orangerie (Des deux côtés de la rue du Puits)	Ville

PROGRAMMER L'INSPECTION

PROGRAMME D'INSPECTION POUR UNE COLLECTIVITÉ NON AFFILIÉE

- Spécifié dans la convention et la lettre de mission
- Établi avec les services de la collectivité
 - Pré-diagnostic
 - Le programme de prévention
- Présenté en CHSCT
- Évolutif

PROGRAMMER L'INSPECTION

PROGRAMME D'UNE INSPECTION THÉMATIQUE

- Intégrer une démarche en cours :
 - Point de départ d'une démarche
 - Les documents obligatoires
 - Conditions de sécurité des agents chargés de l'entretien
 - Contrôle de l'application
 - Prévention des risques chimiques
 - Prévention des risques liés aux interventions en hauteur
- Définir avec les services de la collectivité, le cadre et les objectifs de l'inspection

PROGRAMMER L'INSPECTION

PROGRAMME D'INSPECTION POUR LES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES

- Vision du programme d'inspection sur un niveau départemental
- Spécifié dans la lettre de mission
- Établi avec l'équipe pluridisciplinaire du CDG 25
 - Statistiques des accidents de travail et des maladies professionnelles
 - Interventions des préventeurs et de l'ergonome
 - Inspections antérieurs
- Implication de la collectivité : autorité territoriale, assistant de prévention
- Présenté en CT – HSCT
- Évolutif

RENDRE COMPTE DE L'INSPECTION

BILAN DE L'INSPECTION

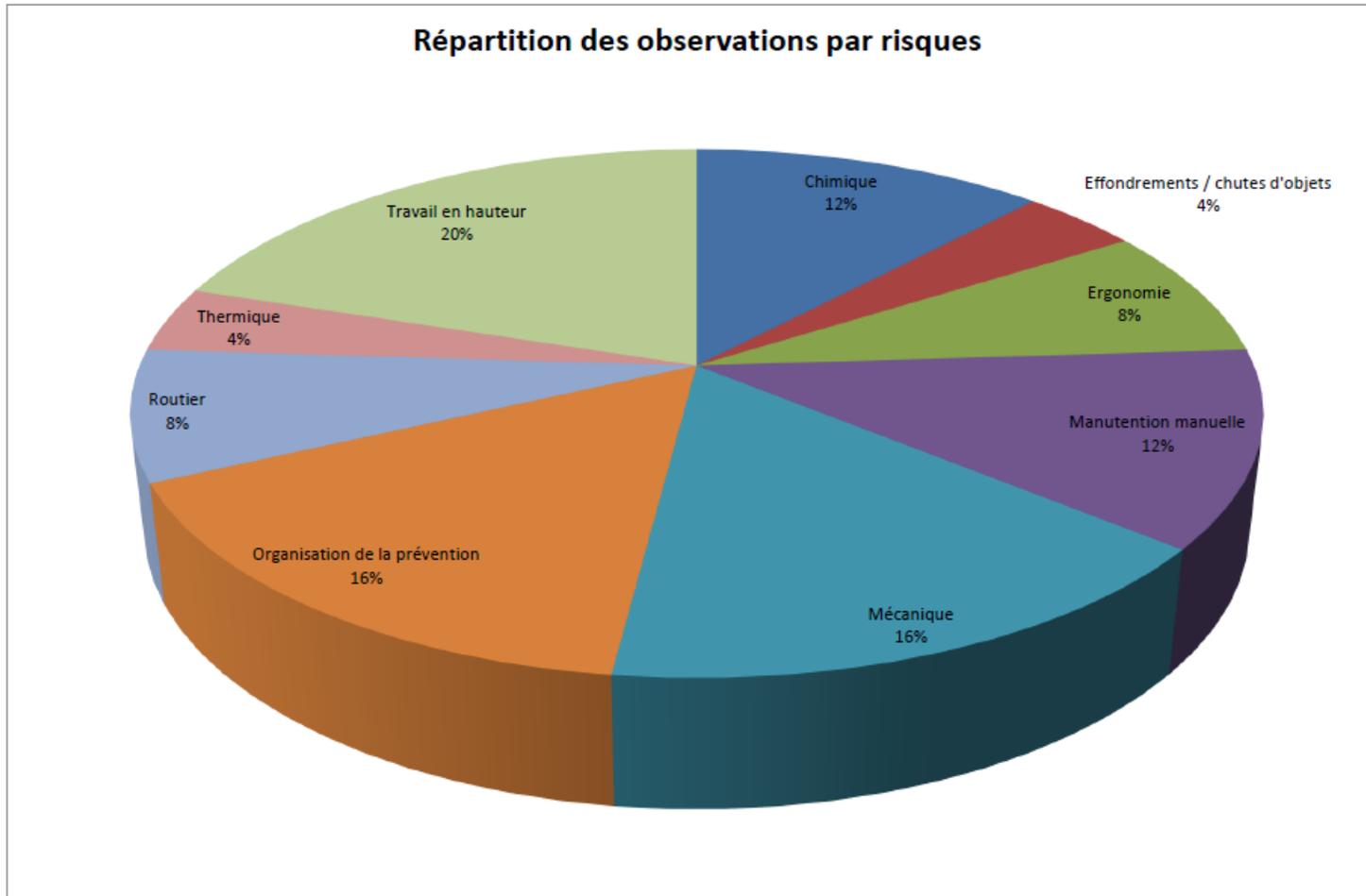
- Débriefing à l'issue de la visite
- Rapport d'inspection envoyé à la collectivité
- Présentation au sein de la collectivité
- Présentation en CHSCT

RAPPORT D'INSPECTION

- Constats, observations
- Préconisations
- Réglementation
- Synthèse

N°	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
Stockage des produits chimiques		
19	<p>Les produits chimiques sont majoritairement stockés dans un enclos grillagé. Ce stockage de produits devra être muni de bacs de rétention. L'ensemble des produits chimiques devra être stocké dans un lieu permettant d'éviter toute dispersion accidentelle.</p> 	<p>Stocker les produits chimiques dans un lieu approprié, notamment équipé de bacs de rétention.</p> <p><i>Code du travail, art. R. 4412-17 : « L'employeur prend les mesures techniques et définit les mesures d'organisation du travail appropriées pour assurer la protection des travailleurs contre les dangers découlant des propriétés chimiques et physico-chimiques des agents chimiques. Ces mesures portent, notamment, sur le stockage, la manutention et l'isolement des agents chimiques incompatibles. (...) »</i></p>
20	<p>Ces produits chimiques doivent être aisément identifiables, notamment pour éviter toute confusion ou mauvaise utilisation. L'étiquette du produit d'origine doit être présent sur le conteneur. Vous veillerez à éviter d'avoir recours aux reconditionnements des produits.</p> <p>Les produits périmés, non utilisés ou conservés pour « le cas où » devront être évacués.</p>	<p>Maintenir les produits dans leur conteneur d'origine avec une information claire et lisible.</p> <p>Supprimer les produits non utilisés.</p> <p><i>Code du travail, art. R. 4412-15 : « Le risque que présente un agent chimique dangereux pour la santé et la sécurité des travailleurs doit être supprimé. Lorsque la suppression de ce risque est impossible, ce dernier est réduit au minimum par la substitution d'un agent chimique dangereux par un autre agent chimique ou par un procédé non dangereux ou moins dangereux. »</i></p>

RENDRE COMPTE DE L'INPECTION



RENDRE COMPTE DE L'INSPECTION

AVIS SPÉCIFIQUE

- Documents : règlement intérieur, consignes de sécurité, livret d'accueil, etc.
 - Situations de travail : intervention en hauteur, travail en fosse, etc.
 - Questions : autorisation de conduite, vérifications périodiques, obligation de port d'EPI, etc.
 - CHSCT : avis consultatif et fonctionnement de l'instance
-
- Donne systématiquement lieu à un écrit



SUIVRE L'INSPECTION

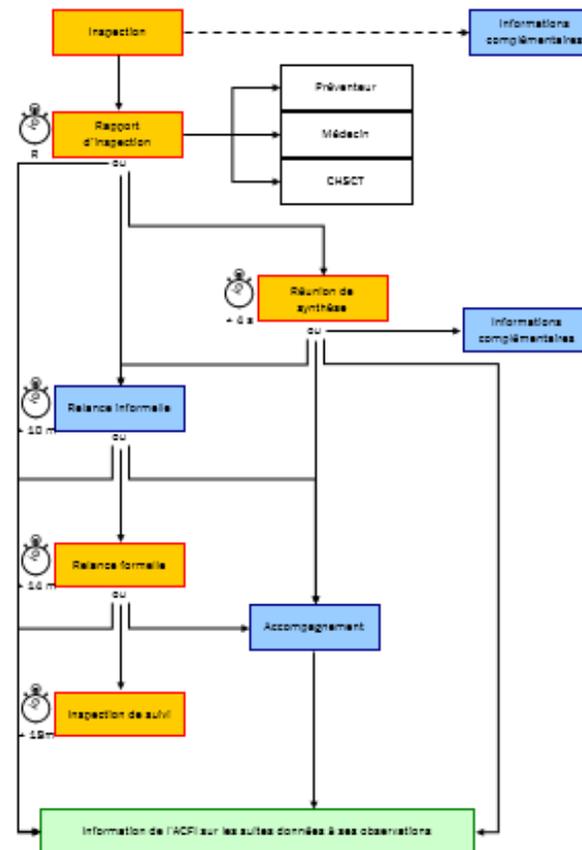
SUIVI DE LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS

- Prévu dans la convention et rappeler lors de l'envoi
- Prise en compte par la collectivité : création d'un groupe de travail, analyse avec directions opérationnelles, établissement d'un programme d'actions
- Retour de la collectivité : courrier, réunion, programme d'actions

N°	Année Inspection	Secteur	Point du rapport	Remarques	Actions proposées	Pilote	Délais	Date réalisation	Etat	Commentaire
290	2015	Département Conformité des Branchements	3. Risque routier	Sensibiliser les agents à l'acte de conduite	Flashinfo rappel des consignes Fournir aux équipes un système de géolocalisation (GPS ou accès avec leur téléphone portable à Google maps)	Sec RH/S&ST Sec Conformité Branchement	2016 / 2017	juillet 2016		Suite au nouvel EPCI et à l'étendu du périmètre, le système de géolocalisation deviendra nécessaire.
291	2015	Département Conformité des Branchements	3. Risque routier	Privilégier les aménagements de véhicule préconisés par la CARSAT (paroi de séparation complète et rigide)	Voir s'il est possible de modifier les parois des 2 véhicules qui ne correspondent pas aux préconisations CARSAT.	Sec RH/S&ST Sec Atelier Garage	2016 / 2017			2 véhicules du service ont des parois grillagées incomplètes.
292	2015	Département Conformité des Branchements	3. Risque routier	Maintenir les outils et les équipements correctement rangés dans les véhicules	Les véhicules sont équipés de rangement pour les outils. Rappel des consignes à tous les équipages de bien arrimer les charges et de remonter s'il y a des besoins.	Sec Conformité Branchement	2016 / 2017			
293	2016	Département Conformité des Branchements	3. Risque routier	Apposer une signalisation lumineuse sur les véhicules	Tous les véhicules sont équipés de bandes de signalisation rétro réfléchissante, d'un panneau AKS aimanté, d'un gyrophare et d'un tri flash sur pied.				Soldé	
294	2015	Département Conformité des Branchements	3. Risque routier	Créer une procédure de signalisation des interventions sur voie	Formation signalisation sur les chantiers mobiles (tous les ans)	Sec Formation Sec Conformité Branchement				
295	2015	Département Conformité des Branchements	4. Risque d'accidents avec perturbation du mouvement	Prendre en compte les risques d'accidents avec perturbation des mouvements	Risque évalué dans la grille d'évaluation des risques	Sec RH/S&ST Sec Conformité Branchement		févr-16	Soldé	
296	2015	Département Conformité des Branchements	4. Risque d'accidents avec perturbation du mouvement	Sensibiliser les agents aux risques liés aux déplacements et à l'intervention chez les usagers	Flashinfo sur les déplacements de plain-pied Formation gestion de conflits pour les interventions chez les usagers (à prévoir pour les nouveaux arrivants dans l'équipe)	Sec RH/S&ST Sec Formation	novembre 2016 2016 / 2017			
297	2015	Département Conformité des Branchements	4. Risque d'accidents avec perturbation du mouvement	Mener une réflexion sur la prévention des risques lors de la manipulation des plaques de regard						Achat de lève-tampon, non utilisé par les agents / ne correspond pas au besoin, trop contraignant, trop encombrant.
298	2015	Département Conformité des Branchements	5. Risques liés aux manutentions manuelles, effort physique	Etablir une procédure d'intervention permettant de sécuriser la manipulation des plaques de regard	Faire une fiche de poste	Sec RH/S&ST Sec Conformité Branchement	2016 / 2017			
299	2015	Département Conformité des Branchements	5. Risques liés aux manutentions manuelles, effort physique	Sensibiliser les agents aux risques liés aux manutentions manuelles	Formation des agents aux gestes et postures spécifiques au levage des tampons (rappel de consignes aux agents de l'équipe et formation des nouveaux)	Sec Conformité Branchement	2016 / 2017			
300	2015	Département Conformité des Branchements	6.1 Risques particuliers ponctuels - travail en hauteur	Prévenir tout risque de chute et faciliter tout transport en hauteur d'équipement	Consigne - pas d'interventions dans les parties hautes, Pour contrôler ces parties, utilisation du test à la fumée. Faire un rappel aux agents.	Sec Conformité Branchement	2016 / 2017			
301	2015	Département Conformité des Branchements	6.2 Risques particuliers ponctuels - intervention en milieu confiné	Etablir un plan de prévention pour les interventions en chambre ou en réseau	Des agents ont été formés à l'intervention en espace confiné (CATEC). Toutes les interventions en chambre ou réseau sont faites sous la responsabilité de Vdolia. L'agent de PMA sera toujours accompagné d'un agent Vdolia. Le plan de prévention est fait par Vdolia quand il y a besoin d'intervention.	Sec Conformité Branchement			Soldé	

SUIVRE L'INSPECTION

- Procédure et outils de suivi interne
- Accompagnement ou/et contre-visite



AU SEIN D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

LE SERVICE PRÉVENTION DU CDG 25

- 2 Préventeurs
- 1 Ergonome
- 1 Psychologue
- 1 Inspecteur

COLLABORATION PERMANENTE

- Plan annuel de prévention
- Accompagnement des collectivités
- Inspections
- Outils communs
- Échanges continus, réunion hebdomadaire, réunion de Pôle

AU SEIN D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Exemple d'une intervention pluridisciplinaire :

- Collectivité de 20 agents dont 5 agents au service technique
- Première inspection en 2011
- Création d'un comité interne avec l'assistante de prévention : mise en place et suivi d'actions – Accompagnements du préventeur et de l'ergonome
- Contre-visite d'inspection en 2016
- Nouveau programme d'actions
- Accompagnement du préventeur



SYNTHÈSE

